

**RAPPORT DE LA RÉUNION
DE LA
COMMISSION RÉGIONALE DE L'OIE POUR L'AFRIQUE**

Paris, le 23 mai 2016

La Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique s'est réunie le 23 mai 2016 à la Maison de la Chimie à Paris, à 14 heures. Cette réunion a rassemblé 98 participants, dont les Délégués et observateurs de 34 Membres de cette Commission et de 2 pays observateurs ainsi que les représentants de 5 organisations internationales ou régionales :

Membres de la Commission : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Comores, Congo (Rép. du), Congo (Rép. Dém. du), Côte d'Ivoire, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Ghana, Guinée, Kenya, Lesotho, Mali, Maroc, Maurice, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, Sénégal, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie, Zimbabwe.

Pays/territoires observateurs : États-Unis d'Amérique, France.

Organisations internationales / régionales : CEBEVIRHA¹, FAO², IGAD³, UA-BIRA⁴, UEMOA⁵.

La réunion s'est déroulée sous la présidence du Docteur Komla Batassé Batawui (Togo), Président de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique, assisté du Docteur Botlhe Michael Modisane (Afrique du Sud), Président de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE, et du Docteur Karim Tounkara, Représentant régional de l'OIE pour l'Afrique.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour figurant en annexe a été adopté à l'unanimité.

2. Rapport sur les réunions du Conseil de l'OIE

Le Docteur Botlhe Michael Modisane, Délégué de l'Afrique du Sud et Président de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE, a commencé sa présentation en donnant des détails relatifs aux membres du Conseil et à la rotation géographique observée pour la Présidence de l'OIE. Il a souligné qu'il était habituel que le Président ait auparavant occupé le poste de Vice-président, ce qui demande un certain degré de maintien en place du / de la Délégué(e) en question.

¹ CEBEVIRHA : Commission économique du bétail, de la viande et des ressources halieutiques

² FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

³ IGAD : Autorité intergouvernementale pour le développement

⁴ UA-BIRA : Union africaine – Bureau interafricain des ressources animales

⁵ UEMOA : Union économique et monétaire ouest-africaine

Le Docteur Modisane a ensuite informé les Délégués que le Conseil de l'OIE s'était réuni trois fois depuis la dernière Session générale au cours de laquelle le Conseil avait été élu. Ces réunions se sont tenues en octobre 2015, février 2016 et mai 2016 pour examiner des questions d'importance stratégique pour l'OIE, y compris des questions administratives majeures dont certaines seront présentées lors de la 84^e Session générale sous forme de projets de résolutions. Il a ajouté que le Conseil a continué de débattre de la mise en application du Sixième Plan stratégique (2016-2020), notamment lors de la réunion de février 2016.

Le Docteur Modisane a donné un bref aperçu des questions les plus importantes abordées lors des réunions du Conseil, à savoir :

1. Evaluation critique détaillée de la 83^e Session générale dans l'objectif de suggérer des améliorations pour la 84^e Session générale.
2. Compte tenu de la situation qui s'est notablement améliorée en matière de recouvrement des arriérés ces dernières années, le Conseil a souhaité examiner la procédure de mise en application de l'Article 5 du Règlement général de l'OIE. Le Conseil a décidé que les Pays membres ayant des arriérés de contributions sur cinq ans ou plus ne seraient pas habilités à voter lors de la Session générale de 2016 et que leurs Délégués ne percevraient pas leurs indemnités.
3. Un aspect particulier a été souligné portant sur la procédure d'accèsion aux dossiers des Pays membres cherchant à obtenir la reconnaissance de leurs statuts officiels : à savoir que les Pays membres demandant la reconnaissance de leur statut sont tenus de répondre, dans les 10 jours, à des demandes d'information sur leurs dossiers formulées par d'autres Pays membres dans le cadre des 60 jours octroyés pour faire des commentaires.
4. Après avoir reçu des demandes d'ouverture de nouvelles Représentations de l'OIE, le Conseil a décidé qu'il faudrait d'abord examiner quels sont les critères qu'il faudrait prendre en compte pour décider ou non d'ouvrir un nouveau bureau de l'OIE, compte tenu du fait que l'Organisation connaît déjà des difficultés financières avec l'exploitation de plusieurs Représentations.
5. Le Conseil a validé le principe d'un document cadre pour l'évaluation des performances destiné aux Commissions spécialisées de l'OIE et a suggéré de faire appel à des indicateurs. Les Présidents et les Membres de ces quatre Commissions spécialisées ont tous été informés de cette nouvelle procédure. Le Conseil a examiné les premières propositions d'établissement de grille d'évaluation.
6. Le Conseil a également encouragé tout effort déployé afin que les rapports en versions espagnole et française des Commissions spécialisées soient mis à disposition aussi rapidement que possible afin de laisser suffisamment de temps pour soumettre des commentaires.
7. Il a évoqué la question de l'accès aux rapports des groupes *ad hoc* et la possibilité que ces rapports soient accessibles sur le site web.
8. Le Conseil a examiné les accords passés avec d'autres organisations internationales. Le Conseil a approuvé la signature d'accords avec l'Organisation de Coopération et de Développement économique (OCDE), le Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) ainsi qu'avec la Commission de l'océan Indien.
9. Il a eu des échanges à propos de la plateforme établie dans la région Asie-Pacifique pour faciliter l'échange d'informations au sein des pays de la région. Ce dispositif ne dispense pas les Pays membres de soumettre leurs commentaires officiellement à l'OIE. Cette initiative pourrait être étendue à d'autres régions si elle se révèle satisfaisante à l'issue de plusieurs mois d'existence.

Lors des réunions du Conseil de février et de mai 2016, une attention toute particulière a été apportée aux questions administratives, budgétaires et statutaires ainsi qu'à la préparation de la 84^e Session générale.

Le Docteur Modisane a fait remarquer que, concernant la préparation de la 84^e Session générale, le Conseil avait examiné les propositions de la Directrice générale relatives à l'organisation de la Session générale et avait étudié les nominations des Délégués pour la remise des distinctions honorifiques, médaille d'or et médaille du mérite. Le Conseil a également validé le programme de travail présenté par la Directrice générale avant qu'il ne soit approuvé par l'Assemblée ainsi que la nouvelle charte organisationnelle qui sera finalisée et mis en œuvre après la Session générale.

Le Docteur Modisane a informé la Commission des différentes activités auxquelles il a pris part en qualité de Président de l'OIE, notamment : la Conférence mondiale de l'OIE sur « la réduction des menaces biologiques » (tenue à Paris du 30 juin au 2 juillet 2015), la Conférence mondiale sur « l'élimination mondiale de la rage humaine transmise par les chiens » (tenue à Genève les 10 et 11 décembre 2015) et la 29^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie (tenue à Ulaanbaatar, en Mongolie, du 14 au 18 septembre 2015).

Pour finir, le Docteur Modisane a signalé, que, conformément à la Résolution n° 17 du 28 mai 2004 sur la création d'un Fonds mondial pour la santé et le bien-être des animaux, la 10^e réunion du Comité de gestion du Fonds mondial, présidé par le Président de l'Assemblée et comprenant deux membres désignés par le Conseil, s'est tenue le 18 mai 2016 dans le but d'examiner et d'entériner le rapport financier et le rapport technique du Fonds mondial présentés par le Siège de l'OIE.

3. Rapport du Président de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique

Le Docteur Komla Batassé Batawui, Délégué du Togo et Président de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique, a commencé son intervention en présentant à nouveau les membres du Bureau de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique, élus lors de la précédente Session générale.

Le Docteur Batawui a indiqué que le suivi des activités consécutives à la Session générale de mai 2015 a mis en évidence les points suivants en ce qui concerne l'Afrique :

1. Une forte participation des Délégués africains à la Conférence mondiale de l'OIE sur la réduction des menaces biologiques, tenue à Paris du 30 juin au 2 juillet 2015.
2. La participation de 74 Africains (experts et Délégués OIE) à une importante conférence mondiale sur « L'élimination mondiale de la rage humaine transmise par les chiens : Agissons maintenant ! », tenue à Genève les 10 et 11 décembre 2015 et organisée conjointement par l'OMS et l'OIE en collaboration avec la FAO et l'Alliance mondiale pour le contrôle de la rage (GARC).
3. La tenue à Dakar, du 8 au 11 mai 2016, d'une réunion de préparation de la feuille de route pour l'éradication de la peste des petits ruminants (PPR), conformément aux recommandations de la réunion tenue à Abidjan du 31 mars au 2 avril 2015.
4. L'organisation, par le Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (UA-BIRA), de la 8^e réunion panafricaine des Délégués OIE destinée à coordonner une position commune sur les normes sanitaires, réunion tenue à Nairobi (Kenya) du 26 au 28 avril 2016.

En ce qui concerne les séminaires de renforcement des capacités et les séminaires qu'organise l'OIE à l'intention des points focaux nationaux, le Docteur Batawui a signalé que l'Afrique a bénéficié de l'organisation de deux manifestations : un séminaire régional pour les points focaux nationaux de l'OIE pour les produits vétérinaires, tenu à Dakar (Sénégal), du 21 au 23 mars 2016, et une conférence régionale sur le rôle des para-professionnels vétérinaires en Afrique, tenue à Pretoria (Afrique du Sud) du 13 au 15 octobre 2015.

Le Docteur Batawui a signalé la poursuite de la mise en œuvre des recommandations de la 21^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique, tenue à Rabat (Maroc) du 16 au 20 février 2015, concernant les mouvements transfrontaliers d'animaux et de produits d'origine animale ainsi que les campagnes de contrôle des maladies transfrontalières.

Pour finir, le Docteur Batawui a évoqué le futur en rappelant que la 22^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique, se tiendrait à Swakopmund (Namibie), en février 2017.

4. Rapport sur les activités et le programme de travail de la Représentation régionale de l'OIE pour l'Afrique et des Représentations sous-régionales de l'OIE pour l'Afrique australe, l'Afrique du Nord, et l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique

S'exprimant au nom de tous les Représentants de l'OIE dans la région, le Docteur Karim Tounkara, Représentant régional pour l'Afrique, a présenté les activités que la Représentation régionale et les trois Représentations sous-régionales de l'OIE en Afrique ont menées entre mai 2015 et mai 2016, ainsi que les activités planifiées pour le restant de l'année.

Il a déclaré que les activités de la Représentation régionale de l'OIE pour l'Afrique (RR-AF) avaient consisté principalement à : apporter une assistance technique dans le domaine de la santé animale ; permettre une meilleure notification des maladies animales ; renforcer les capacités ; améliorer la gouvernance. En matière d'assistance technique, il a fourni des précisions sur les activités auxquelles la RR-AF a participé. La RR-AF a également encouragé et assisté les Pays membres afin qu'ils apportent leur contribution à la base de données de l'OIE sur l'antibiorésistance.

Le Docteur Tounkara a fourni des précisions concernant les activités de renforcement des capacités, notamment : la mise en œuvre de la composante « santé animale » du Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel (PRAPS) ; les missions conjointes OIE/OMS d'évaluation externe du plan de vigilance post-Ebola en Guinée-Bissau et au Niger, supportées par le Département pour le développement international (DFID) du Royaume-Uni ; la participation à la mission d'évaluation PVS⁶ de l'OIE en Guinée-Bissau ; l'assistance offerte à la Guinée et au Sénégal pour préparer leurs dossiers pour le projet de la Banque mondiale sur l'amélioration des systèmes régionaux de surveillance sanitaire (REDISSE⁷). En outre, la RR-AF a organisé un séminaire régional à Dakar (Sénégal) à l'intention des points focaux nationaux de l'OIE pour les produits vétérinaires et elle a aidé à préparer le Séminaire VET-GOV⁸ sur la législation, devant se tenir à Lomé (Togo) à l'intention des États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

⁶ PVS : Performance des Services vétérinaires

⁷ REDISSE : *Regional Disease Surveillance Systems Enhancement*

⁸ VET-GOV : Programme pour le renforcement de la gouvernance vétérinaire en Afrique

En matière de déclaration des maladies, le Docteur Tounkara a déclaré que la RR-AF avait encouragé les pays infectés par l'influenza aviaire (IA) hautement pathogène et par la peste porcine africaine à envoyer régulièrement leur rapport de suivi hebdomadaire. Il a ajouté que, par ailleurs, en commun avec le Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale de l'OIE, la RR-AF a encouragé les Pays membres à envoyer leurs rapports semestriels en souffrance. En matière de gouvernance, le Docteur Tounkara a signalé que la RR-AF avait encouragé tous les Pays membres à s'acquitter de leur contribution financière annuelle à l'OIE en vertu des dispositions statutaires. Il a également fait mention des réunions du Comité de pilotage du programme VET-GOV auxquelles a participé la RR-AF. Il a précisé que la RR-AF continuait à remplir les fonctions de secrétariat temporaire du Centre régional de santé animale de la CEDEAO à Bamako (Mali) et de secrétariat permanent du Comité régional de pilotage du Plan-cadre mondial FAO/OIE pour la lutte progressive contre les maladies animales transfrontalières (GF-TADs) pour l'Afrique.

Enfin, le Docteur Tounkara a annoncé le plan de travail pour 2016, en signalant qu'il se concentrerait sur les trois objectifs stratégiques du Sixième Plan stratégique. Concernant l'Objectif stratégique n° 1 (assurer la santé et le bien-être des animaux par la maîtrise des risques), les activités concerneront la peste des petits ruminants (PPR), la péripneumonie contagieuse bovine (PPCB), l'influenza aviaire hautement pathogène, la peste porcine africaine et la fièvre charbonneuse. Concernant l'Objectif stratégique n° 2 (établir la confiance grâce à la transparence et à la bonne communication), l'activité principale consistera à encourager les Pays membres à remplir leurs obligations relatives à la déclaration des maladies animales et à l'envoi des rapports prévus dans les statuts. Concernant la mise en œuvre de l'Objectif stratégique n° 3 (conforter les capacités et la pérennité des Services vétérinaires nationaux), il a déclaré que la RR-AF prévoyait de continuer d'apporter un soutien technique aux Pays membres, d'organiser des séminaires techniques et de promouvoir les projets de jumelage.

Le Docteur Tounkara a signalé que les activités de la Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique (RSR-AE) avaient essentiellement porté sur l'organisation (ou co-organisation) de plusieurs activités de renforcement des capacités et de plusieurs conférences et séminaires régionaux, ainsi que sur la gestion des relations avec des organisations régionales telles que les institutions de l'Union africaine (principalement le Bureau interafricain des ressources animales [BIRA] et le Centre panafricain du vaccin vétérinaire [PANVAC]), l'IGAD et, de plus en plus, la Commission de l'océan Indien (COI). Un accord de coopération avec cette dernière sera soumis à l'approbation de l'Assemblée mondiale des Délégués lors de cette 84^e Session générale.

Le Docteur Tounkara a fourni des précisions sur les principales activités de la RSR-AE, qui ne se sont pas forcément déroulées dans la région de l'Afrique de l'Est proprement dite, à savoir : l'appui offert à la tenue de la 4^e réunion annuelle des doyens de l'Association des établissements d'enseignement vétérinaire en Afrique australe et orientale (SEAAVEE) ; la coordination de deux programmes régionaux de formation sur l'harmonisation de la législation vétérinaire au niveau communautaire (organisés avec le soutien de l'UA-BIRA dans le cadre du programme VET-GOV) ; le quatrième cycle de la formation permanente des points focaux nationaux de l'OIE pour les produits vétérinaires. Il a également communiqué des informations sur la co-organisation et coordination de la toute première conférence régionale sur le rôle des para-professionnels vétérinaires en Afrique, qui a eu lieu à Pretoria (Afrique du Sud) en octobre 2015 avec pour but d'améliorer la qualité du travail de terrain en Afrique en renforçant les liens et la collaboration entre les vétérinaires et les paraprofessionnels vétérinaires.

Le Docteur Tounkara a signalé que la prolongation du programme VET-GOV jusqu'à la fin du mois de juillet 2017, sans coût additionnel, a permis à l'OIE de financer de nouveaux programmes de renforcement des capacités et de soutenir financièrement de nouvelles initiatives afin de parvenir à un consensus régional sur les sujets intéressant l'OIE.

Le Docteur Tounkara a ajouté que la RSR-AE poursuivait son soutien aux Pays membres et aux Communautés économiques régionales en termes de conseil pour une application optimale des politiques et des textes réglementaires en matière de santé animale et de bien-être animal, et ce par différents moyens : les systèmes de comités de pilotage (programmes de l'UA-BIRA, de l'ICIPE⁹, de l'IGAD et de la COI) ; les réunions de type « feuille de route » (PPR) ; les rencontres avec les autorités des pays ; un appui ou des conseils techniques constructifs. Il a déclaré que la RSR-AE encourageait vivement les jumelages et appuyait les dépôts de dossiers, non seulement pour des jumelages de laboratoires mais aussi, de plus en plus, pour les organismes statutaires vétérinaires et les établissements d'enseignement vétérinaire. En outre, elle prend part à des initiatives internationales telles que : le partenariat LEAP¹⁰ (sur l'atténuation du changement climatique au niveau de la production animale) ; la Résolution n° 1540 du Conseil des Nations Unies (sur les menaces biologiques) ; le programme du STDF¹¹ (sur la facilitation des échanges et sur les mesures sanitaires et phytosanitaires [SPS]) ; le partenariat CPW¹² (sur les ressources fauniques).

Le Docteur Tounkara a signalé qu'un nouveau projet d'une durée de trois ans, financé par le Parlement européen, pour le renforcement des Services vétérinaires dans les pays en développement, a récemment été signé et se trouve actuellement dans sa phase initiale. Ce projet devrait apporter un soutien financier à une grande partie des activités VET-GOV menées par l'OIE (missions du Processus PVS, appui à la législation vétérinaire et renforcement des capacités des points focaux nationaux de l'OIE), de même qu'à la mise en place d'une banque africaine de vaccins contre la rage, ainsi qu'à d'autres activités ciblées dans le cadre de la lutte contre la rage, dans la région du Maghreb et au Kenya, notamment pour la mise en œuvre de la stratégie du Kenya pour l'élimination de la rage.

Le Docteur Tounkara a déclaré que la Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Afrique du Nord (RSR-AN) avait mené différentes activités en liaison avec le Réseau méditerranéen de santé animale (REMESA) et avait consolidé certaines relations, en particulier avec la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse (EuFMD). La RSR-AN a continué à œuvrer pour le renforcement de l'enseignement vétérinaire dans le bassin méditerranéen et a poursuivi ses travaux dans le cadre du programme VET-GOV sous les auspices de l'UA-BIRA.

Il a indiqué que, au cours de la période considérée, la RSR-AN a redynamisé les sous-réseaux du REMESA, comme demandé par le Comité conjoint permanent du REMESA (CCP/Plateforme des chefs des Services vétérinaires) lors de sa réunion tenue à Heraklion (Grèce) en mars 2015. Plusieurs ateliers se sont ainsi tenus à Tunis (Tunisie) pour les quatre sous-réseaux thématiques du REMESA – sur les laboratoires vétérinaires, l'épidémiologie, les aspects socio-économiques et la communication sur les maladies prioritaires telles que la rage, l'influenza aviaire et la fièvre aphteuse. Lors de ses réunions d'Alger (Algérie) en novembre 2015 et de Tolède (Espagne) en mai 2016, le Comité conjoint permanent a rappelé l'importance de mettre en place dans la région REMESA une banque régionale de vaccins contre la fièvre aphteuse (des avancées ont été faites en ce sens), et les pays d'Afrique du Nord ont en outre été invités à harmoniser leurs stratégies vaccinales. Par ailleurs, l'identification efficace du bétail est considérée comme cruciale pour une traçabilité efficace des déplacements d'animaux. C'est pourquoi la RSR-AN a tenu un atelier en mars 2016 visant à harmoniser la stratégie de vaccination contre la fièvre aphteuse en Afrique du Nord, atelier auquel ont participé les chefs des Services vétérinaires concernés ainsi que des experts internationaux de premier plan pour la fièvre

⁹ ICIPE : *International Centre of Insect Physiology and Ecology* (Centre international de physiologie et d'écologie des insectes)

¹⁰ LEAP : *Livestock Environmental Assessment and Performance* (Évaluation et performance environnementales de l'élevage)

¹¹ STDF : *Standards and Trade Development Facility* (Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce)

¹² CPW : *Collaborative Partnership on Sustainable Wildlife Management* (Partenariat sur la gestion durable de la faune sauvage)

aphteuse. Lors de cet atelier il a été convenu que l'harmonisation de la stratégie vaccinale nord-africaine se baserait sur une évaluation du risque dans la région. Des informations complémentaires (données concernant la surveillance, recherche sur le terrain, etc.) sont actuellement collectées afin d'aider à faire avancer cette harmonisation. Les actions à mener à cet effet consistent, dans un premier temps, à consolider la stratégie vaccinale contre la fièvre aphteuse en Afrique du Nord et à initier les discussions concernant l'identification du bétail dans la région.

Le Docteur Toukara a déclaré que la RSR-AN avait également organisé la 4^e Assemblée générale du Réseau des établissements d'enseignement vétérinaire de la Méditerranée (REEV-Med) à Sarajevo (Bosnie-Herzégovine) en octobre 2015, dans le but de renforcer l'enseignement vétérinaire dans le bassin méditerranéen.

Il a signalé que la Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Afrique australe (RSR-AS) avait accueilli une conférence continentale sur les paraprofessionnels vétérinaires avec l'aide de la RSR-AE et du Siège de l'OIE. La RSR-AS a également co-organisé un séminaire sur l'harmonisation de la législation vétérinaire pour les pays membres de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC), en commun avec le bureau de l'UA-BIRA. La RSR-AS travaille en étroite collaboration avec le chef de projet de la SADC en charge de la santé animale.

Le Docteur Toukara a fait remarquer que la sous-région Afrique australe comprend des pays qui présentent les niveaux les plus élevés de conformité avec les normes internationales de l'OIE, ce qui leur vaut d'être reconnus officiellement indemnes d'un certain nombre de maladies animales transfrontalières et ceci leur a ouvert des débouchés commerciaux internationaux lucratifs. Conformément aux objectifs stratégiques du Sixième Plan stratégique de l'OIE, la RSR-AS encourage et assiste constamment les Pays membres pour qu'ils continuent à appliquer les normes internationales de l'OIE pour lutter contre les maladies animales et pour qu'ils demandent à être reconnus indemnes de certaines maladies le cas échéant – surtout pour ce qui concerne la PPR, la fièvre aphteuse et la rage, maladies pour lesquelles une stratégie mondiale d'éradication existe déjà ou est en cours d'élaboration.

Le Docteur Toukara a déclaré que l'apparition de la fièvre aphteuse et de la PPR au cours de la période considérée était particulièrement préoccupante. Huit pays ont signalé de nouveaux foyers de fièvre aphteuse au cours des 12 derniers mois, et la Zambie a signalé la détection sérologique de la PPR sur son territoire, portant à quatre le nombre de pays atteints par la PPR dans la sous-région Afrique australe. Suite à une pénurie de vaccin au cours des derniers épisodes de fièvre aphteuse, le Comité technique sur l'élevage (*Livestock Technical Committee – LTC*) de la SADC a recommandé, lors de ses dernières réunions, la mise en place d'une banque de vaccins ou d'antigène fièvre aphteuse afin de détenir une réserve de vaccins à utiliser en cas d'apparition de foyers. La SADC a pris bonne note de cette recommandation et a promis d'étudier la possibilité d'une banque sous-régionale de vaccins ou d'antigènes.

Le Docteur Toukara a signalé que l'Institut vaccinal du Botswana (BVI) avait transféré du matériel biologique bovine à l'UA-PANVAC en Éthiopie pour qu'il y soit conservé en toute sécurité, conformément à une résolution prise par les Pays membres de l'OIE concernant la séquestration du virus de la peste bovine.

La RSR-AS a accueilli un atelier portant sur les procédures de reconnaissance officielle des statuts sanitaires et sur l'homologation des programmes officiels des Pays membres pour le contrôle de la fièvre aphteuse et de la PPR.

Le Docteur Tounkara a fait savoir que la RSR-AS avait convenu avec le Secrétariat de la SADC qu'après chaque réunion du LTC les Délégués se réuniraient dans les locaux de l'OIE pour se pencher sur le bilan des principales manifestations OIE de l'année, telles que la Session générale, les réunions de la Commission régionale, les conférences et ateliers de l'OIE destinés aux Membres, afin de définir les actions à mener pour y donner suite et la manière dont ces pays et la sous-région peuvent tirer le meilleur profit de ces événements.

Pour conclure, le Docteur Tounkara a annoncé les activités qui seraient menées par le bureau de la RSR-AS pendant la prochaine période à considérer (mai 2016 - mai 2017), notamment : appui à la Namibie pour son programme national de contrôle de la rage (en commun avec le gouvernement allemand, mai 2015 - 2018) ; appui au Lesotho à l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre la rage, le 28 septembre 2016 ; organisation d'un séminaire régional pour les points focaux nationaux pour les laboratoires (Pays membres anglophones), du 13 au 16 décembre 2016.

5. Sélection du thème technique I (avec questionnaire) à inscrire à l'ordre du jour de la 86^e Session générale de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE qui se réunira en mai 2018

La Commission régionale a proposé d'inscrire à l'ordre du jour de la 86^e Session générale le thème technique suivant (assorti d'un questionnaire adressé aux Membres) :

« L'éradication de la rage humaine transmise par les chiens : un défi mondial à l'horizon 2030 »

6. Sélection du thème technique II (sans questionnaire) à inscrire à l'ordre du jour de la 22^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique

Le thème technique suivant (sans questionnaire) a été retenu pour la 22^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique :

« Le déploiement de la stratégie mondiale de contrôle et d'éradication de la peste des petits ruminants en Afrique »

7. Organisation de la 22^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique qui se tiendra à Swakopmund (Namibie) en février 2017

Le Docteur Adrianatus Florentius Maseke, Délégué de la Namibie, a réaffirmé l'engagement pris par son Ministre lors de la cérémonie d'ouverture, soulignant que son pays était heureux et honoré d'accueillir un événement régional d'une telle importance. Il a invité tous les Délégués à assister à la conférence.

Il a présenté la ville de Swakopmund et a brièvement fait le point des différentes actions d'ores et déjà entreprises par la Namibie pour commencer à organiser la conférence.

Pour finir, le Docteur Florentius Maseke a fourni des informations d'ordre général concernant l'hébergement et les transports, et a assuré que tous les détails seraient envoyés aux participants en temps utile, en collaboration avec l'OIE.

8. État des notifications des Membres en Afrique

La Docteure Lina Awada, Vétérinaire épidémiologiste au sein du Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale de l'OIE, a fait un point rapide sur l'état des notifications des Membres de la région en date du 20 mai 2016. Elle a commencé par donner des informations régionales détaillées sur le respect de la notification pour 2015, en présentant séparément les maladies des animaux terrestres et celles des animaux aquatiques. Elle a ensuite indiqué le pourcentage de Membres dont les rapports sont toujours attendus et les a encouragés à soumettre leurs rapports non pas uniquement pour

2015 mais également pour les années précédentes en soulignant l'importance de notifier à temps les maladies par le biais de WAHIS par pays/territoire, ainsi que de communiquer d'autres informations épidémiologiques sur la prévention et le contrôle des maladies. La Docteure Awada a également passé en revue les maladies et les infections figurant sur la Liste de l'OIE présentant actuellement un intérêt majeur dans cette région. La Docteure Awada a conclu en présentant les résultats d'une étude en ligne relative à l'« Évaluation de WAHIS, 10 ans après son lancement », visant à recueillir des informations des Autorités vétérinaires concernant leur niveau de satisfaction en qualité d'utilisateurs de WAHIS, les difficultés rencontrées lors du processus de notification et les propositions d'amélioration. Elle a mis en exergue les sujets les plus fréquemment indiqués par ceux ayant répondu à l'enquête dans cette région comme devant faire l'objet d'améliorations.

9. État d'avancement de la mise en œuvre des recommandations de la 21^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique, qui s'est tenue à Rabat (Maroc) en février 2015

Le Docteur Rachid Bouguedour, Représentant sous-régional de l'OIE pour l'Afrique du Nord, a présenté un bref état d'avancement des deux recommandations adoptées lors de la 21^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique, tenue à Rabat (Maroc) en février 2015.

La Recommandation n° 1 – *“Impact des maladies animales sur la productivité et la santé publique en Afrique”* – s'est traduite par les actions suivantes : la société civile, les associations d'éleveurs (Association pour la promotion de l'élevage au Sahel et en savane [APESS]) et les instituts de recherche (Conseil ouest et centre africain pour la recherche et le développement agricoles [CORAF/WECARD], Centre international de recherche-développement sur l'élevage en zone subhumide [CIRDES]) ont été invités à s'impliquer totalement dans la conception du PRAPS ; pour ce qui concerne le renforcement des capacités, un cours de formation a eu lieu pour les points focaux nationaux de l'OIE pour les produits vétérinaires (Sénégal, mars 2016) et un autre est prévu pour les points focaux nationaux pour la notification des maladies animales à l'OIE (Tunisie, juillet 2016) ; la promotion habituelle des activités de l'OIE à l'occasion de missions officielles ; un soutien et un conseil permanents auprès des Pays membres pour les encourager à remplir leurs obligations en matière de déclaration des maladies (notification immédiate d'événements épidémiologiques importants, rapports de suivi et rapports semestriels et annuels) ; des actions d'assistance auprès des Pays membres pour la préparation de leurs plans d'urgence dans le cadre des activités prévues dans la composante « santé animale » du PRAPS, et la participation à différents ateliers particulièrement importants, notamment sur l'influenza aviaire hautement pathogène, la fièvre charbonneuse et la peste porcine africaine ; la facilitation de la coopération entre les Pays membres pour que les événements épidémiologiques soient signalés le plus tôt possible et qu'il y soit fait face le plus tôt possible (alerte précoce/riposte immédiate), ceci dans le cadre des activités prévues dans la composante « santé animale » du PRAPS ; la participation aux missions conjointes OIE/OMS d'évaluation externe du plan de vigilance post-Ebola en Guinée-Bissau et au Niger supportées par le DFID ; dans le contexte d'alerte précoce/riposte immédiate, une conférence inter-régionale (Moyen-Orient/Corne de l'Afrique) sur la fièvre de la Vallée du Rift a été organisée pour rechercher de nouvelles options commerciales et de nouvelles options de prévention et de lutte contre cette maladie ; l'envoi d'un questionnaire sur l'antibiorésistance dans la région Afrique afin de collecter des données auprès des Pays membres de l'OIE concernant l'emploi d'agents antimicrobiens chez les animaux destinés à l'alimentation humaine ; dans le cadre du REMESA, et pour renforcer les capacités des Services vétérinaires, différents ateliers ont eu lieu à l'intention des points focaux nationaux d'Afrique du Nord en charge des laboratoires vétérinaires, de la surveillance épidémiologique, des aspects socio-économiques et de la communication sur les maladies prioritaires pour la région, telles que la rage, l'influenza aviaire et la fièvre aphteuse ; sous les auspices du REMESA, un projet de création d'une banque de vaccins fièvre aphteuse pour la région Afrique du Nord est en cours, conformément à la résolution du REMESA concernant la fièvre aphteuse.

La Recommandation n° 2 – “*Les mouvements transfrontaliers d’animaux et de produits d’origine animale et leur rôle dans l’épidémiologie des maladies animales en Afrique*” – s’est traduite par les actions suivantes : une mission d’évaluation PVS de suivi a été menée en Guinée-Bissau afin de renforcer les capacités des Services vétérinaires de ce pays ; des missions du programme d’appui à la législation vétérinaire (PALV) en Gambie et au Tchad ont été facilitées, et la facilitation de l’harmonisation régionale de la législation vétérinaire entre les pays membres de la CEDEAO est en cours ; assistance et soutien permanent auprès des Pays membres de l’OIE afin que leur statut s’améliore au regard des maladies animales transfrontalières (dans le cadre des activités liées au PRAPS) ; contribution à l’atelier sur l’établissement d’une feuille de route PPR pour l’Afrique centrale et l’Afrique de l’Ouest ; étude du rôle que jouent les déplacements d’animaux dans l’émergence et la réémergence de la PPCB (dans le cadre des activités PRAPS) ; lors de sa 11^e réunion, tenue à Alger (Algérie) en novembre 2015, le comité conjoint permanent du REMESA a décidé de faire avancer l’établissement de la cartographie – qu’elle soit formelle ou informelle – des mouvements de bétail dans la région Afrique du Nord (la Tunisie a réalisé une étude et a cartographié les mouvements intérieurs) et de commencer à discuter et à développer une stratégie régionale d’identification des animaux.

10. Programmes et activités de santé animale ayant trait au renforcement des Services vétérinaires en Afrique

Stratégie mondiale pour le contrôle et l’éradication de la peste des petits ruminants (PPR) et Projet régional d’appui au pastoralisme dans le Sahel (PRAPS)

Le Docteur Karim Tounkara a donné un aperçu de la stratégie mondiale PPR et du PRAPS.

Il a rappelé que la PPR est une maladie des ovins et des caprins extrêmement contagieuse, due à un morbillivirus étroitement apparenté au virus de la peste bovine. Elle est considérée comme l’une des maladies des petits ruminants qui fait le plus de ravages en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie.

Il a également rappelé que la Stratégie mondiale pour le contrôle et l’éradication de la PPR avait été présentée lors de la Conférence internationale FAO/OIE sur le contrôle et l’éradication de la PPR, qui s’est tenue à Abidjan (Côte d’Ivoire) du 31 mars au 2 avril 2015, et que cette stratégie comporte trois composantes : contrôle et éradication de la PPR ; renforcement des Services vétérinaires ; amélioration de la prévention et du contrôle d’autres grandes maladies des petits ruminants.

Il existe des outils essentiels pour le contrôle et l’éradication de la PPR, à savoir : le Système mondial d’information sanitaire de l’OIE (WAHIS¹³) et le Système mondial d’information sur les maladies animales du système EMPRES¹⁴ de la FAO (EMPRES-i) ; l’Outil de suivi et d’évaluation de la PPR (PMAT¹⁵) ; l’Outil d’évaluation post-vaccination (PVE¹⁶) ; les vaccins ; la surveillance ; le diagnostic en laboratoire ; les réseaux de laboratoires (au niveau régional et au niveau international) ; les réseaux épidémiologiques (au niveau régional et au niveau international) ; le Réseau mondial de recherche et d’expertise sur la PPR (PPR-GREN¹⁷) ; les normes de l’OIE et le Processus PVS de l’OIE.

La Stratégie mondiale PPR prévoit la préparation de feuilles de route régionales sous les auspices du GF-TADs, qui vont de pair avec des réunions régionales, si possible annuelles, pour inciter les pays à travailler de façon harmonisée et synchronisée pour contrôler cette maladie.

¹³ WAHIS : *World Animal Health Information System*

¹⁴ EMPRES : *Système de prévention des crises (Emergency Prevention System)*

¹⁵ PMAT : *Monitoring and Assessment Tool*

¹⁶ PVE : *Post-Vaccination Evaluation tool*

¹⁷ GREN : *Global Research and Expertise Network*

Le Docteur Touunkara a expliqué que le PRAPS est financé par la Banque mondiale et que son principal objectif est d'améliorer l'accès à des moyens et services de production essentiels et aux marchés pour les pasteurs et agropasteurs dans des zones transfrontalières sélectionnées et le long des axes de transhumance dans les six pays sahéliens (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad). Il a ajouté que le PRAPS comprend une importante composante « santé animale » (20 % de l'ensemble de son budget), qui prend en compte les résultats du Processus PVS de l'OIE dans les pays ciblés. La coordination des activités placées sous cette composante a été confiée à l'OIE dans le cadre d'un accord de partenariat avec le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS). L'équipe technique chargée de la mise en œuvre des activités du PRAPS consiste en trois experts ; depuis le 1^{er} février 2016 cette équipe est basée à la RR-AF. La composante régionale « santé animale » comporte trois parties : coordination, soutien technique ciblé et formation.

Rage

Le Docteur Rachid Bouguedour, Représentant sous-régional de l'OIE pour l'Afrique du Nord, a signalé que, dans le cadre du REMESA, des représentants de cinq pays d'Afrique du Nord (Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie et Tunisie) avaient assisté à un séminaire à Tunis, les 4 et 5 novembre 2015. Ce séminaire, réalisé par le Réseau régional de communication en santé animale (RECOMSA) à l'intention des pays du Maghreb, portait sur la stratégie de communication, la sensibilisation et la formation sur la rage. Différentes organisations impliquées dans le contrôle des zoonoses, et plus particulièrement de la rage, étaient représentées. Outre les points focaux du RECOMSA, plusieurs ministères étaient également représentés : Agriculture, Santé, Intérieur (en charge de la régulation des chiens errants) et Éducation (les enfants étant les premières victimes des morsures de chiens et donc de la rage). Plusieurs représentants de l'Institut Pasteur étaient également présents à ce séminaire.

Il a déclaré que, suite à un état des lieux de la rage effectué par des experts de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES, France) et de la Direction générale des Services vétérinaires (DGSV) de Tunisie, et qui prenait en compte à la fois les aspects épidémiologiques et les aspects économiques, chaque pays a présenté des exemples de campagnes de communication sur la rage élaborées au niveau national. Des étudiants de l'École nationale de médecine vétérinaire de Sidi Thabet (Tunisie) ont expliqué aux participants les actions qu'ils avaient entreprises à ce sujet.

Enfin, le Docteur Bouguedour a signalé que des experts en communication de l'OIE et de l'OMS, ainsi qu'une agence de communication et un sociologue, avaient dispensé une formation à une trentaine de participants sur les principes de base de la mise en œuvre d'une campagne efficace de lutte contre la rage et par conséquent de la mise en œuvre de la stratégie mondiale d'éradication.

Le Docteur Bouguedour a ensuite mentionné la banque de vaccins contre la rage de l'OIE, qui a récemment procuré et délivré à la Tunisie des vaccins contre la rage canine, avec un financement de l'Union européenne qui soutient la mise en œuvre de campagnes nationales de vaccination des chiens contre la rage dans les zones à risque. Fin 2015, 80 000 doses de vaccin antirabique avaient été délivrées à la Tunisie. Il s'agissait là de la première étape de la mise en œuvre de la campagne nationale de vaccination lancée par les autorités tunisiennes le 22 janvier 2016, journée nationale de sensibilisation sur la rage. Le lancement a été suivi par tous les agents régionaux chargés de la mise en œuvre des actions de développement agricole et de santé animale dans les différents gouvernorats tunisiens. Le ministère de la Santé et le ministère en charge des autorités locales et régionales étaient également représentés, de même que l'OMS, la FAO et l'OIE. Les médias étaient également présents.

Lors du lancement, le Représentant de l'OIE a souligné le rôle de la banque de vaccins de l'OIE dans le processus mondial, ainsi que la nécessité d'améliorer les outils de communication entre tous les partenaires. Le Ministre de l'Agriculture de la Tunisie, Monsieur Saad Seddik, a chaleureusement remercié l'OIE pour son soutien dans l'éradication de la rage de Tunisie.

Le Docteur Moetapele Letshwenyo, Représentant sous-régional de l'OIE pour l'Afrique australe, a brièvement présenté le projet de la Namibie pour lutter contre la rage.

Pour commencer, il a déclaré que la rage était toujours endémique dans la majeure partie de l'Afrique, où elle provoque souffrances et décès, surtout parmi les enfants et les populations rurales, qui sont les groupes les plus vulnérables. Le Docteur Letshwenyo a expliqué que l'OIE, l'OMS et la FAO, unis dans un même effort pour contrôler la rage, ont formé une alliance tripartite pour faire front commun contre cette maladie au moyen de l'approche « Une seule santé ». Dans cette optique, une conférence sur l'élimination mondiale de la rage humaine transmise par les chiens s'est tenue à Genève en décembre 2015. L'une des résolutions de la Conférence vise l'élimination de la rage humaine transmise par les chiens à l'horizon 2030.

Il a ensuite rappelé que les pays de la sous-région SADC se battent contre la rage depuis des temps immémoriaux. Selon l'annuaire de santé animale 2011 de la SADC, la rage est la deuxième maladie en termes de déclaration et a la répartition géographique la plus étendue.

Le Docteur Letshwenyo a signalé que le gouvernement de la Namibie a lancé sa stratégie nationale de contrôle de la rage en mars 2015, avec pour objectif d'éliminer la mortalité humaine due à la rage grâce à un contrôle efficace de la rage canine. Peu après le lancement de la stratégie, le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne a exprimé sa volonté de soutenir le contrôle de la rage canine en Afrique australe, la Namibie étant le premier pays à bénéficier de cette assistance. L'Allemagne a apporté un financement pour un projet sur trois ans. Ce projet, supervisé par l'OIE, vise à soutenir la Namibie dans la mise en œuvre de sa stratégie nationale de lutte contre la rage. Il bénéficiera également du soutien de la banque de vaccins contre la rage de l'OIE.

Ce projet poursuit cinq objectifs d'envergure :

- analyser et évaluer la situation actuelle de la rage et de la stratégie de contrôle ;
- améliorer les performances des Services vétérinaires aux fins du contrôle de la rage ;
- accroître la surveillance de la rage et le suivi des campagnes de vaccination ;
- concrétiser la coopération entre les secteurs de la santé humaine et de la santé animale dans le cadre du concept « Une seule santé » ; et
- mettre en place une banque de vaccins régionale pilote pour la vaccination des chiens contre la rage.

Le Docteur Letshwenyo a expliqué que le projet comprend une sous-subvention avec l'Institut Friedrich Loeffler (FLI), un Laboratoire de référence de l'OIE pour la rage basé en Allemagne. Ce projet a débuté en mai 2015 et sera mis en œuvre en deux phases consécutives : une phase pilote de mars 2016 à février 2017, et la phase de déploiement de mars 2017 à mars 2018.

Il a ajouté qu'un plan d'action comprenant un projet sur trois ans a été élaboré et que des vaccinateurs ont été formés aux gestes de la manipulation et de la vaccination des chiens. Un équipement spécial pour la manipulation des chiens a été aussi procuré pour être utilisé lors des formations et de la vaccination massive des chiens. Une campagne de vaccination massive des chiens devait débuter le 2 mai 2016 et se poursuivre jusqu'à la mi-juin 2016, suivie de vaccinations de rappel avant le déploiement du projet à d'autres districts lors de la seconde phase.

Pour conclure, le Docteur Letshwenyo a cité ce projet en exemple pour montrer comment les pays de la SADC traitent les questions de santé animale à la fois individuellement et collectivement dans le cadre des initiatives mondiales.

Programme de renforcement de la gouvernance vétérinaire en Afrique (VET-GOV)

S'exprimant au nom du Docteur Walter Masiga, Représentant sous-régional de l'OIE pour l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique, le Docteur Samuel Wakhusama, son adjoint, a présenté l'état d'avancement du programme VET-GOV ainsi que le lancement du projet « Renforcement des Services vétérinaires dans les pays en développement + Rage » (SVSDC+R).

Il a commencé par présenter le programme VET-GOV, un programme africain financé par l'Union européenne et mis en œuvre par trois agences techniques : l'UA-BIRA, la FAO et l'OIE. Ce projet a débuté en 2012 et son achèvement est prévu pour fin juillet 2017 (suite à une prolongation sans coût additionnel approuvée par le bailleur de fonds début 2015).

Le Docteur Wakhusama a ajouté que, par un accord de contribution conclu séparément avec la Commission européenne, l'OIE a, dans le cadre de son mandat spécifique, réalisé un certain nombre d'activités, parmi lesquelles les missions en cours du Processus PVS (principalement, à ce stade, des missions d'analyse des écarts PVS, d'évaluation PVS de suivi et d'appui aux laboratoires), mais qu'elle a mis l'accent sur le Programme d'appui à la législation vétérinaire (PALV), qui vise à aider les Pays membres à mettre à jour leur législation nationale afin de satisfaire aux normes internationales ; ce processus comprend la réalisation de missions d'identification, suivies, le cas échéant, d'un engagement sur le long terme à travailler pour l'amélioration (ou, dans certains cas, pour l'élaboration) des textes législatifs spécifiques, moyennant un accord formel entre l'OIE et le pays.

Plus de 48 missions d'évaluation du Processus PVS ont été conduites et financées par le programme VET-GOV depuis sa création. Quatorze missions du Programme d'appui à la législation vétérinaire (PALV) ont été menées. Enfin, un total de 13 missions d'analyse des écarts PVS financées par VET-GOV et de 10 missions d'évaluation PVS de suivi financées par VET-GOV ont été conduites à ce jour.

Le programme VET-GOV soutient aussi de nombreuses activités de renforcement des capacités pour les agents vétérinaires, parmi lesquelles une série de séminaires régionaux conjoints UA-BIRA/FAO/OIE sur l'harmonisation de la législation vétérinaire au niveau communautaire. La composante OIE du programme VET-GOV soutient également des formations pour les points focaux nationaux OIE sur des thèmes spécifiques, par exemple les produits vétérinaires, ainsi que des initiatives visant à harmoniser l'enseignement vétérinaire en Afrique australe et en Afrique de l'Est.

La principale réalisation en termes de renforcement des politiques au niveau du continent africain, a été, sans nul doute, la toute première conférence régionale sur le rôle des para-professionnels vétérinaires en Afrique, qui s'est tenue à Pretoria (Afrique du Sud) en octobre 2015. Elle était organisée par l'OIE et a bénéficié d'un financement par le programme VET-GOV.

Depuis août 2015, toutes les informations sur la composante OIE du programme VET-GOV sont regroupées sur un site web spécifique accessible depuis le site web OIE Afrique.

En conclusion, le Docteur Wakhusama a rappelé qu'un nouveau projet sur trois ans, financé par le Parlement européen et intitulé « Renforcement des Services vétérinaires dans les pays en développement » a récemment été signé et se trouve actuellement dans sa phase initiale. Ce projet devrait apporter un soutien financier complémentaire à une grande partie des activités VET-GOV menées par l'OIE (missions du Processus PVS, appui à la législation vétérinaire et renforcement des capacités des points focaux nationaux de l'OIE), de même qu'un soutien financier à la mise en place d'une banque africaine de vaccins

contre la rage, ainsi qu'à d'autres activités ciblées, dans la région du Maghreb et au Kenya, notamment pour la mise en œuvre de la stratégie du Kenya pour l'élimination de la rage. Ce nouveau projet a apporté son soutien au dernier cycle de formation pour les points focaux nationaux de l'OIE pour les produits vétérinaires (Dakar, 2016) et, plus tard dans le courant de 2016, il apportera son soutien à la formation des points focaux sur d'autres thèmes (communication, faune sauvage). Il soutiendra également des initiatives de coopération régionale entre les organismes statutaires vétérinaires au sein de la région SADC.

11. Proposition pour la désignation d'un nouveau Centre collaborateur de l'OIE

Le Docteur Mbargou Lo, Délégué du Sénégal, a soumis à la Commission régionale une demande afin que l'OIE examine la possibilité d'une fusion entre, d'une part, l'actuel Laboratoire de référence de l'OIE pour le contrôle des médicaments vétérinaires en Afrique subsaharienne et, d'autre part, l'actuel Centre collaborateur de l'OIE pour la formation des agents des Services vétérinaires officiels et le diagnostic des maladies animales infectieuses et des zoonoses en Afrique tropicale, afin de constituer un « Centre collaborateur de l'OIE pour la formation des agents des Services vétérinaires officiels, pour le diagnostic des maladies animales infectieuses et des zoonoses et pour le contrôle des médicaments vétérinaires en Afrique occidentale et centrale ».

Le Docteur Lo a décrit brièvement cette proposition.

Le Délégué de la République du Congo a exprimé ses interrogations concernant la proposition présentée par le Sénégal. Il a déclaré que les États membres de l'École Inter-États des sciences et médecine vétérinaires de Dakar (EISMV) devraient être consultés au préalable sur ce type de propositions avant qu'elles soient soumises à l'OIE pour examen.

Le doyen de l'EISMV a expliqué qu'en tant qu'institution indépendante cette école est libre de présenter cette proposition dont le volet technique a un impact positif pour l'EISMV au niveau régional et au niveau international. Il a ensuite expliqué que cette proposition avait été présentée par le Délégué du Sénégal car le siège de l'EISMV est au Sénégal et que, selon les règles de l'OIE, toute proposition présentée à la Commission régionale doit l'être par le Délégué du pays.

La Déléguée du Zimbabwe a demandé des éclaircissements concernant la procédure de proposition et d'approbation des nouveaux Centres collaborateurs.

Le Docteur Modisane a rappelé à l'assistance que les candidatures des nouveaux Centres collaborateurs sont toujours démocratiques et scientifiquement fondées et que les procédures d'accréditation doivent être validées par la Commission régionale, la Commission scientifique et le Conseil avant d'être ratifiées par l'Assemblée mondiale des Délégués. Il a confirmé que le Délégué du Sénégal présentait le dossier parce que cela lui avait été demandé par le Siège de l'OIE en raison du fait que l'EISMV est basée au Sénégal.

La Commission régionale a finalement apporté son soutien à la proposition du Sénégal, laquelle sera soumise à l'approbation de la Commission scientifique. Une fois approuvée par la Commission scientifique, elle sera soumise à ratification, d'abord par le Conseil puis par l'Assemblée mondiale des Délégués.

12. Point sur l'antibiorésistance : actions et événements survenus depuis la 83^e Session générale

La Docteure Elisabeth Erlacher-Vindel, Chef adjointe du Service scientifique et technique de l'OIE, a commencé sa présentation en indiquant que lors de la 83^e Assemblée mondiale de l'OIE, les Délégués avaient adopté la Résolution n° 26 visant à combattre l'antibiorésistance et promouvoir une utilisation prudente des agents antimicrobiens chez les animaux, suite à la Résolution n° 25 portant sur les produits vétérinaires, adoptée en 2009 et suite aux Recommandations formulées lors de la première Conférence mondiale de l'OIE sur l'utilisation prudente et responsable des agents antimicrobiens chez les animaux, qui s'est tenue en 2013. Un des principaux points de la Résolution n° 26 porte sur la collecte de données relatives à l'utilisation des agents antimicrobiens chez les animaux en vue de créer une base de données mondiale. Des progrès importants ont été accomplis dans ce domaine et les Pays membres de l'OIE ont fait des efforts considérables. De fait, le taux de réponse au questionnaire assez complexe a dépassé 70 % ce qui est une vraie réussite. Les résultats de la première phase de ce projet seront présentés mardi dans le cadre du Thème technique II.

Elle a ensuite expliqué que la Résolution n° 26 invitait également les Pays membres à suivre les principes du Plan d'action mondial de l'OMS sur l'antibiorésistance élaboré par l'OMS avec le soutien de l'OIE pour promouvoir le concept « Une seule santé ». Depuis l'adoption du Plan d'action mondial en mai 2015, la lutte contre l'antibiorésistance dans la cadre de la collaboration tripartite (FAO/OIE/OMS) a atteint un niveau politique sans précédent.

La Docteure Erlacher-Vindel a souligné que ce sujet avait été évoqué lors de la réunion des Ministres de la santé du G7 à Berlin (Allemagne) en octobre 2015 à laquelle a assisté la Docteure Monique Éloit, ainsi que lors de la récente réunion des Ministres de l'agriculture du G7 organisée au Japon en avril 2016. La prochaine étape envisagée est d'avoir une résolution ou un document de haut niveau sur l'antibiorésistance validé par la prochaine Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2016. Afin de préparer cet événement important, l'Alliance tripartite a lancé un dialogue à haut niveau sur l'antibiorésistance en avril 2016 aux Nations Unies à New York afin de sensibiliser sur le sujet de l'antibiorésistance et d'inviter les participants à suivre cette question avec leurs Ministres des Affaires étrangères respectifs.

Elle a conclu en indiquant que l'OIE et les Pays membres ont déployé des efforts considérables au cours de ces dernières années pour mettre à jour et produire des normes ainsi qu'adopter des recommandations ambitieuses. La Docteure Erlacher-Vindel a souligné la nécessité de communiquer tous ensemble sur ces résultats et de rechercher la solidarité pour apporter un soutien aux Pays membres afin qu'ils avancent dans la mise en application des normes en adoptant une approche progressive. En conséquence, elle a noté que le Conseil de l'OIE avait proposé le Thème technique II visant à combattre l'antibiorésistance par le biais de l'approche « Une seule santé » : présentation des actions et de la stratégie de l'OIE qui porteront sur les résultats, les réalisations et les projets de l'OIE, fournissant ainsi à l'OIE le socle de sa stratégie.

13. Présentations des organisations ayant un accord officiel avec l'OIE

Bureau interafricain pour les ressources animales de l'Union africaine (UA-BIRA)

Le Professeur Ahmed Elsalwaly, Directeur de l'UA-BIRA, a brièvement passé en revue les activités menées par l'UA-BIRA en collaboration ou en commun avec l'OIE.

Il a indiqué que, depuis juin 2015, l'UA-BIRA avait continué à mener des interventions en partenariat avec l'OIE, la FAO, les communautés économiques régionales, l'UA-PANVAC, les États membres de l'Union africaine, les institutions internationales et nationales de recherche, les institutions de formation, les groupements d'éleveurs et d'autres organisations partenaires au niveau des pays, de la région ou du continent, et les ONG.

Le Professeur Elsawalhy a précisé que six projets sont menés à l'échelle du continent, tandis que deux projets régionaux s'appliquent à la région IGAD et deux projets nationaux sont en cours en Somalie. La rédaction d'une « Stratégie de développement de l'élevage pour l'Afrique » (LiDeSA) et d'un projet de « Développement durable de l'élevage comme moyen de subsistance en Afrique » (Live2Africa) est achevée. Live2Africa soutiendra la mise en œuvre d'approches stratégiques pour consolider les partenariats et renforcer les capacités des communautés économiques régionales et des États membres de l'Union africaine dans la mise en œuvre de la stratégie LiDeSA.

Il a signalé que, suite au projet PAN-SPSO (« Participation des nations africaines aux activités des organisations de normalisation sanitaire et phytosanitaire »), qui s'est achevé en décembre 2015, l'UA-BIRA a créé un Secrétariat pour les normes et le commerce international, afin de pérenniser les prises de positions communes des pays d'Afrique concernant les normes internationales pour la santé animale et la sécurité sanitaire des aliments.

Le Professeur Elsawalhy a déclaré qu'une stratégie PPR panafricaine révisée, alignée sur la stratégie PPR mondiale, a été traduite dans les quatre langues officielles de l'Union africaine. Il a ajouté que l'UA-BIRA a participé à des réunions FAO/OIE pour que la peste bovine demeure absente de la surface du globe.

Pour finir, il a signalé que l'UA-BIRA a commencé l'organisation de réunions techniques sur la mise en œuvre de l'agenda bien-être animal en Afrique.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Le Docteur Berhanu Bedane, Chargé de l'élevage et de la santé animale au bureau régional de la FAO pour l'Afrique, a présenté la contribution de la FAO à l'éradication de la faim et de la pauvreté grâce à l'élevage et à la santé animale.

Il a expliqué que les actions de la FAO s'attachent à éradiquer la faim et la pauvreté tout en préservant les ressources naturelles, conformément aux programmes stratégiques de la FAO, aux initiatives régionales et aux besoins des pays. Ces engagements tiennent compte des priorités définies pour la planète et pour le continent africain dans les objectifs de l'Agenda 2030 pour le développement durable et du programme de transformation sociale et économique contenu dans l'Agenda 2063 pour l'Afrique.

Il a ajouté que, pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés, la FAO privilégie un accroissement de la production animale qui doit être guidé par des orientations politiques appropriées, la conservation de la biodiversité, l'égalité entre les sexes dans le secteur de l'élevage, le développement de la chaîne de valeur, la sécurité sanitaire des échanges internationaux de produits d'origine animale, et la création de résilience face aux catastrophes naturelles et aux grandes épizooties.

Le Docteur Bedane a expliqué que la FAO en Afrique travaille, dans le cadre de partenariats, au développement d'animaux robustes et productifs afin d'améliorer la sécurité sanitaire et la croissance économique grâce à des stratégies d'intervention ciblant les maladies animales transfrontalières, telles que la fièvre aphteuse, la PPR, la peste porcine africaine et la PPCB, et les maladies endémiques à fort impact, telles que les maladies à transmission vectorielle et les maladies parasitaires. La FAO renforce les capacités, en dispensant des formations et en fournissant du matériel pour la surveillance des maladies, le diagnostic de laboratoire et la prophylaxie. Elle rassemble des

renseignements sur les maladies et les analyse à des fins l'alerte précoce. Les pays reçoivent un soutien pour établir leur politique d'élevage et élaborer leur législation vétérinaire. L'approche « Une seule santé » est employée pour lutter contre les zoonoses et contre les maladies non zoonotiques qui occasionnent une baisse de l'approvisionnement en denrées d'origine animale, mettant à mal la sécurité nutritionnelle, les moyens de subsistance, la croissance économique et les capacités de résilience face aux maladies. Avec l'OIE et l'OMS, la FAO est aux avant-postes face aux phénomènes de résistance microbienne.

Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)

Le Docteur Soumana Diallo, Représentant de la Commission de l'UEMOA, a signalé que, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique agricole de l'UEMOA, la Commission de l'UEMOA a entrepris une série de réformes dans le domaine de la santé animale, y compris les zoonoses et la sécurité sanitaire des aliments.

Il a expliqué que ces réformes visent, en tout premier lieu, à harmoniser la législation pharmaceutique vétérinaire. Le deuxième domaine de réforme consiste à renforcer les capacités des Services vétérinaires des États membres de l'UEMOA, grâce à l'adoption d'un plan stratégique spécifique.

Une précédente réforme concernait la sécurité sanitaire des animaux et des denrées d'origine animale ; une réglementation a été adoptée en 2007 sur la sécurité sanitaire des végétaux, des animaux et des aliments au sein de l'UEMOA. Cette réglementation est en cours de révision avec le soutien d'un expert de l'OIE. La Commission de l'UEMOA a mis en place un comité scientifique régional pour évaluer les risques en matière de sécurité sanitaire des aliments et pour émettre des avis scientifiques.

Le Docteur Diallo a ensuite évoqué la réforme des programmes de soutien pour le contrôle et l'éradication des maladies animales. À travers le Fonds régional pour le développement agricole (RFAD¹⁸), la Commission de l'UEMOA soutient ses États membres dans leur lutte contre certaines maladies animales, telles que la fièvre charbonneuse, la maladie de Newcastle et la rage. Avec le soutien de l'OIE, l'UEMOA a également réalisé deux études pour concevoir une stratégie régionale et des programmes nationaux coordonnés de lutte contre la PPCB et la maladie de Newcastle.

Enfin, le Docteur Diallo a signalé l'adoption d'une directive garantissant et organisant la liberté de déplacement des vétérinaires au sein de l'UEMOA ainsi que le droit pour eux de s'établir dans un État membre de l'UEMOA autre que celui dont ils sont ressortissants ; par ailleurs il s'est créé, par la voie de cette directive, un Collège des Présidents des ordres nationaux des Docteurs vétérinaires qui sera dorénavant chargé de réglementer la pratique de l'exercice vétérinaire au sein de la zone UEMOA.

14. OFFLU – Importance de contribuer aux données relatives aux séquences génétiques de l'influenza aviaire afin de se préparer à une pandémie

Madame Tianna Brand, Chargée de mission au sein du Service scientifique et technique de l'OIE, a débuté sa présentation en indiquant que le Réseau OIE/FAO d'expertise sur l'influenza animale (OFFLU) avait été créé conjointement par l'OIE et la FAO dans le but de soutenir et de coordonner les efforts mondiaux déployés afin d'assurer la prévention, la détection et le suivi des influenzas importantes chez l'animal. Un des objectifs premiers de ce réseau est de partager les données relatives aux séquences génétiques de l'influenza aviaire avec l'OMS afin d'aider à sélectionner de façon la plus appropriée les virus en circulation pour les vaccins saisonniers destinés à l'homme et qui peuvent comporter des virus animaux présentant des menaces pandémiques potentielles.

¹⁸ RFAD : *Regional Fund for Agricultural Development*

Elle a expliqué que depuis 2010, le réseau OFFLU a apporté plus d'un millier de séquences génétiques relatives aux virus zoonotiques de l'influenza aviaire isolés à partir d'échantillons animaux fournis par les Centres de référence OIE/FAO ainsi qu'en provenance de laboratoires nationaux et régionaux ; ces séquences sont partagées sur une base semestrielle lors de réunions de l'OMS visant à définir la composition des vaccins afin d'identifier les souches de virus qu'il convient d'utiliser pour les vaccins destinés à l'homme. Le réseau OFFLU souhaiterait remercier tous les laboratoires et Pays membres participants de leur généreuse contribution.

Malheureusement, le nombre de contributions sous forme de données génétiques et antigéniques soumises par le réseau OFFLU à ces réunions sur la composition des vaccins a considérablement diminué ces dernières années malgré l'existence de foyers en cours et l'apparition de nouveaux foyers d'influenza aviaire dans différents pays. Ceci est particulièrement préoccupant puisque la surveillance appropriée du virus dans le secteur de la santé animale constitue la pierre angulaire de l'analyse des risques de l'influenza zoonotique et permet de se préparer à une pandémie chez l'homme.

Considérant que l'influenza aviaire est un problème mondial qui représente une menace permanente pour la santé animale et humaine, les Membres de l'OIE ont adopté la Résolution n° 26 lors de la 76^e Session générale (2008) afin d'échanger le matériel viral et les informations concernant les virus de l'influenza aviaire avec la communauté scientifique internationale par l'intermédiaire d'OFFLU.

En conclusion, Madame Brand a rappelé cet engagement aux Délégués des Pays membres et a demandé, une fois encore, de rappeler aux laboratoires concernés qu'ils devaient partager les informations dont ils disposent sur les séquences génétiques relatives à l'influenza aviaire avec le réseau OFFLU de façon à pouvoir contribuer à se préparer à une pandémie au niveau mondial.

15. Questions diverses :

Activités post-éradication de la peste bovine

Madame Tianna Brand, Chargée de mission au sein du Service scientifique et technique de l'OIE, a brièvement résumé la phase post-éradication de la peste bovine démarrée depuis 2011 en soulignant les progrès positifs accomplis afin de réduire le risque de réémergence. Notamment en 2015-2016, l'Australie, le Brésil et la Suisse ont détruit leurs stocks de matériels contenant le virus de la peste bovine (MCVPB) ; le Botswana a transféré tous ses MCVPB (matériels contenant le virus de la peste bovine) à l'UA-PANVAC et le Japon a transféré ses matériels contenant le virus de la peste bovine vers un établissement habilité à détenir les MCVPB (matériels contenant le virus de la peste bovine) à Tokyo en détruisant les stocks de matériels contenant le virus de la peste bovine détenus dans d'autres établissements non habilités.

Il convient de saluer ces efforts, mais le statut d'absence de la maladie au niveau mondial reste fragile, le virus étant toujours stocké en de nombreux endroits. Ceci étant dit, elle a également souligné une autre possibilité de réduire les matériels détenus par le biais du « projet de séquençage et de destruction » avec l'Institut Pirbright et le CIRAD. Ce projet a pour objectif de détruire tous les matériels contenant le virus de la peste bovine, après avoir recueilli la totalité de leurs séquences génomiques. Elle a encouragé les Pays membres à participer à ce projet.

Elle a fait remarquer que le Comité consultatif mixte FAO/OIE sur la peste bovine continue à se réunir afin d'examiner les demandes et de prodiguer des conseils sur la politique à suivre et les activités à venir de la phase post-éradication. En conclusion, elle a rappelé aux Délégués de conserver leur plan d'urgence national, d'exercer une surveillance générale et de poursuivre la présentation d'un rapport annuel, comme cela est stipulé au Chapitre 8.15. du *Code sanitaire pour les animaux terrestres*.

Enfin, elle a ajouté que, lors de la 8^e Conférence de l'Union africaine, la décision a été prise de détruire les matériels contenant le virus de la peste bovine ou de les envoyer à l'UA-PANVAC qui deviendrait le lieu central de séquestration des matériels contenant le virus de la peste bovine. Plus tard en 2015, l'UA-PANVAC a été désigné par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE comme étant un établissement habilité à détenir des matériels contenant le virus de la peste bovine de catégories A et B. En tant qu'établissement habilité, l'UA-PANVAC joue un rôle en maintenant l'absence de peste bovine au niveau mondial ; les investissements en faveur de son avenir devraient bénéficier du soutien des Pays membres, des partenaires et de l'Union africaine.

Le Docteur Daniel Bourzat, ex Conseiller du Représentant régional de l'OIE pour l'Afrique, a pris la parole pour annoncer son départ à la retraite. Il a remercié tous les Délégués et tous ses collègues d'Afrique pour leur excellente collaboration durant sa carrière en Afrique.

Le Docteur Karim Tounkara, Représentant régional de l'OIE pour l'Afrique, a exprimé sa plus profonde gratitude pour le travail remarquable accompli par le Docteur Bourzat dans la région.

La réunion a officiellement pris fin à 18 h 20.

.../Annexe

**RÉUNION DE LA
COMMISSION RÉGIONALE DE L'OIE POUR L'AFRIQUE**

Paris, lundi 23 mai 2016

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour (Dr Komla Batasse Batawui, Délégué du Togo et Président de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique) ;
2. Rapport sur les réunions du Conseil de l'OIE (Dr Botlhe Michael Modisane, Délégué de l'Afrique du Sud et Président de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE) ;
3. Rapport du Président de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique (Dr Komla Batasse Batawui) ;
4. Rapport sur les activités et le programme de travail de la Représentation régionale de l'OIE pour l'Afrique et des Représentations sous-régionales de l'OIE pour l'Afrique australe, l'Afrique du Nord, et l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique (Dr Karim Tounkara, Représentant régional de l'OIE pour l'Afrique) ;
5. Sélection du thème technique I (avec questionnaire) à inscrire à l'ordre du jour de la 86^e Session générale de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE qui se réunira en mai 2018 (Docteur Moetapele Letshwenyo, Représentant sous-régional de l'OIE pour l'Afrique australe) ;
6. Sélection du thème technique II (sans questionnaire) à inscrire à l'ordre du jour de la 22^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique (Docteur Moetapele Letshwenyo) ;
7. Organisation de la 22^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique qui se tiendra à Swakopmund (Namibie) en février 2017 (Dr Adrianatus Florentius Maseke, Délégué de la Namibie) ;
8. État des notifications des Membres en Afrique (Dr Lina Awada, Vétérinaire épidémiologiste, Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale de l'OIE) ;
9. État d'avancement de la mise en œuvre des recommandations de la 21^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique, qui s'est tenue à Rabat (Maroc) en février 2015 (Dr Rachid Bouguedour, Représentant sous-régional de l'OIE pour l'Afrique du Nord) ;
10. Programmes et activités de santé animale ayant trait au renforcement des Services vétérinaires en Afrique :
 - Stratégie mondiale pour le contrôle et l'éradication de la peste des petits ruminants (PPR) et Projet régional d'appui au pastoralisme dans le Sahel (PRAPS) (Représentation régionale pour l'Afrique)
 - Rage (Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Afrique du Nord et Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Afrique australe)
 - Programme de renforcement de la gouvernance vétérinaire en Afrique (VET-GOV) (Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique) ;
11. Proposition pour la désignation d'un nouveau Centre collaborateur de l'OIE (Dr Mbargou Lo, Délégué du Sénégal) ;

12. Point sur l'antibiorésistance : actions et évènements survenus depuis la 83^e Session générale (Dre Elisabeth Erlacher-Vindel, Adjointe au Chef, Service scientifique et technique de l'OIE) ;
13. Présentations des organisations ayant un accord officiel avec l'OIE :
 - Bureau interafricain pour les ressources animales de l'Union africaine (UA-BIRA)
 - Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
 - Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)
14. OFFLU – Importance de contribuer aux données relatives aux séquences génétiques de l'influenza aviaire afin de se préparer à une pandémie (Mme Tianna Brand, Chargée de mission, Service scientifique et technique de l'OIE) ;
15. Questions diverses :

Activités post-éradication de la peste bovine (Mme Tianna Brand, Chargée de mission, Service scientifique et technique de l'OIE).